



Avenant contrat travail

Par Olivier33

Bonjour

Mon employeur me demande de signer un avenant au contrat de travail (qui sera effectif au 01/01/2021 du coup) pour le passage de cadre horaires au forfait jours.

Il n'y a eu aucun entretien, aucune négociation.

Je pensais qu'un avenant était toujours synonyme de négociation. Ai-je tort ?

Qu'est ce que je risque si je ne signe pas ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

OR